

Le Soleil

Actualités, mercredi 17 août 2005, p. A5

Les étudiants unis contre le calage d'alcool

Morin, Annie

Soucieux de leur image et secoués par la mort de deux jeunes buveurs excessifs, les étudiants sont aujourd'hui les premiers à proscrire les jeux de calage d'alcool qu'ils affectionnaient hier.

La mort d'Alexandre Rail-Vaillancourt, intoxiqué après avoir bu 30 onces d'alcool en 30 secondes dans un bar de Limoilou, en 2001, et celle de Dany Tremblay, retrouvé gelé après avoir participé à un concours de calage au bar de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), en 2003, ont marqué l'imaginaire collectif.

À l'Université Laval, la Confédération des associations d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL) prend cette année les grands moyens pour éviter de tels drames.

Les associations étudiantes seront informées dans les prochains jours de l'interdit de calage, les organisateurs des initiations aussi. Des affiches seront placardées partout sur le campus en vue de la rentrée, le 6 septembre. Au Pub et au Grand salon, deux bars gérés par la CADEUL, le calage ne sera pas toléré. Au premier faux pas, les fautifs auront droit à un avertissement, au second, ils seront expulsés.

"On veut à tout prix éviter une histoire d'horreur comme à Chicoutimi", dit Olivier Poulin, vice-président aux communications de l'association étudiante.

Il faut dire aussi que l'an dernier, une étudiante en biologie s'était plainte d'avoir dû consommer de l'alcool contre son gré lors d'une activité d'initiation hors campus. Elle et sa mère avaient fait tout un tapage dans les médias, accusant l'Université Laval et les regroupements étudiants de laxisme. Le coup a porté. "C'est une publicité dont on se passerait. Ça donne une image qui n'est pas juste de la rentrée et des jeunes", dit M. Poulin.

Cégeps

Dans les cégeps aussi, l'heure est à la prévention et les associations étudiantes sont aux premières loges. Parmi les mesures adoptées ces dernières années : une quantité maximale de bière offerte à la vente et un prix plancher, des contrats de bon comportement signés par les organisateurs d'événements arrosés, des programmes de raccompagnement automobile.

Au Cégep de Sainte-Foy, la direction va jusqu'à mettre fin aux festivités à 23 h. Les étudiants ont aussi leurs classiques. "Il nous est arrivé de passer de la bière sans alcool à des étudiants éméchés sans qu'ils s'en rendent compte", raconte Mireille Grenier, adjointe administrative à l'association étudiante du Collège FX-Garneau.

Mais attention, "il faut aussi faire de la sensibilisation à jeun. Quand les jeunes ont une bière dans les mains, c'est parfois trop tard", souligne France Desbiens, intervenante communautaire au même cégep.

Vrai, dit le Dr René Blais, directeur général du Centre antipoison, car "sous l'effet de l'alcool, les gens ont moins d'inhibitions et le goût du risque devient plus important". D'où l'attrait des concours de calage.

Le médecin doute d'ailleurs du pouvoir évocateur de la mort dans ce contexte. "Il est très difficile de marquer l'imaginaire des adolescents."

Et le voilà qui raconte comment, pendant l'enquête du coroner sur la mort du jeune Rail-Vaillancourt, un collègue de l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Lévis a accueilli un jeune ivre mort en état d'hypothermie. Ses copains, soucieux qu'il ne s'étouffe pas dans ses vomissures, l'avaient sorti sur le balcon et l'avaient oublié là par une nuit froide. Il a fallu qu'un d'entre eux dégrise pour qu'il prenne le chemin de l'hôpital. Une histoire qui rappelle les deux précédentes, mais qui s'est heureusement terminée sur une bonne note.

Le directeur général d'Éduc'Alcool, Hubert Sacy, est heureux que la première campagne anticallage initiée l'an dernier fasse des petits, mais refuse de s'asseoir sur ses lauriers. "On est toujours aussi bons que notre dernière campagne." L'organisme revient à la charge cette année avec un but très clair: dévaloriser le callage et les caleurs. La nouvelle publicité montre

ainsi une pyramide de verres à shooters vides avec la mention "que le plus épais gagne".

"On ne veut pas être moralisateurs, on ne veut pas faire peur, mais il faut que les gens comprennent que caler, c'est épais, incontestablement", répète M. Sacy.

Amorin@lesoleil.com

La Presse
Actualités, mardi 14 mars 2006, p. A6

L'ecstasy aurait fait une victime à Québec

Néron, Jean-François
Le Soleil

Québec - Une jeune femme de 25 ans de Québec a perdu la vie hier matin après avoir vraisemblablement consommé de l'ecstasy, une drogue de synthèse très en vogue, souvent associée à l'émergence de la culture musicale techno et au party rave. Si l'autopsie confirme cette thèse, il s'agirait du second décès en un peu plus d'un mois à survenir au Québec.

C'est un appel au 9-1-1 vers 8 h 30 qui a conduit policiers et ambulanciers au 1367, rue Émilien-Rochette à L'Ancienne-Lorette. Dans cet appartement du deuxième étage d'une maison se trouvait la femme de 25 ans et un homme, aussi dans la mi-vingtaine. " Au téléphone, l'individu a indiqué que la dame n'allait pas bien du tout ", explique Jean-Sébastien Roy, de la police de Québec.

C'était peu dire: la malheureuse était en détresse respiratoire à l'arrivée des secours. Et c'est possiblement à la suite de l'ingestion au cours de la nuit d'une drogue de synthèse qu'on soupçonne être de l'ecstasy, confirme la police.

" Les ambulanciers ont immédiatement amorcé les manoeuvres de réanimation (RCR) qu'ils ont poursuivies pendant le transport. Malheureusement, le décès de la jeune femme a été constaté à l'hôpital ", ajoute François Bouchard, porte-parole de la police.

Selon les premiers renseignements diffusés, l'homme, qui habite les lieux du drame, aurait rencontré la défunte dans la soirée de dimanche dans un bar de la région de Québec. Ils auraient ensuite terminé la nuit chez lui. Une information que la police a refusé de confirmer plus tard en journée.

L'individu est actuellement considéré comme un témoin important. À première vue, aucun acte criminel ne semble avoir été commis. La propriétaire des lieux, qui habite au rez-de-chaussée, n'a appris la triste nouvelle qu'au matin. Pour elle, son locataire est " un p'tit gars tranquille et travaillant qui reste à cet endroit depuis un peu plus d'un an ".

Sur la sellette

Le 6 février, une adolescente de 13 ans de Rigaud est morte après avoir consommé de l'ecstasy. Le garçon de 16 ans qui lui a fourni la drogue a été inculpé notamment pour trafic de drogue.

Le 8 février, la police de Québec a saisi pour 25 000 \$ de stupéfiants dont 1600 comprimés de speed et d'ecstasy dans un appartement de Place Duval dans le quartier Limoilou.

Le 25 février, deux soeurs de 19 et 22 ans ont été intoxiquées contre leur gré, par ce qu'on croit être du GHB, la drogue du viol. L'une d'elles a d'ailleurs été agressée sexuellement et laissée à moitié nue dans un parc industriel de Charlesbourg.

Tous ces événements malheureux laissent croire que les dangers des drogues de synthèse, dont l'ecstasy, sont encore mal connus. Une étude publiée en 2004 d'après des échantillons saisis au Québec révèle que 35 % des pilules d'ecstasy et de speed analysées contiennent de deux à sept substances différentes. Le dosage de chaque substance est aussi très variable. Comme quoi le consommateur n'avale pas nécessairement ce qu'il croit acheter. Un cocktail jugé dangereux.

" Malgré les saisies qu'on réalise, c'est encore facile d'accès, admet François Bouchard. Et ce qui est malheureux, c'est que les gens consomment sans se poser de questions sur les dangers. " La police tente de mieux informer les jeunes sur les risques de consommation, dès les cinquième et sixième années du

primaire, avec des séances de prévention dans les écoles.

L'identité de la victime d'hier devrait être connue aujourd'hui dès que la famille proche sera avisée. Une autopsie et une analyse toxicologique permettront de confirmer, hors de tout doute, si l'ecstasy est en cause dans cette affaire.

Le Soleil

La Une, vendredi 21 avril 2006, p. A1

La SAAQ ne sait plus comment sensibiliser les jeunes à la prudence

Fleury, Élisabeth

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est à court d'idées pour inciter les jeunes à conduire prudemment. Selon la vice-présidente à la sécurité routière, Johanne St-Cyr, les jeunes conducteurs demeurent une clientèle particulièrement difficile à sensibiliser.

"Le problème chez les jeunes, c'est la prise de risques et le manque d'expérience. On fait des publicités ciblées, mais c'est dur de les toucher. On a même essayé les publicités sur le Web et dans les cinémas. Le problème, c'est que les jeunes sont tellement saturés d'information !", a lancé Johanne St-Cyr au cours d'un entretien avec LE SOLEIL, hier. Mme St-Cyr a préféré ne pas commenter la tragédie de Daveluyville, au cours de laquelle trois jeunes ont perdu la vie. Le conducteur, Sébastien Couture, 21 ans, a été formellement accusé de conduite avec les facultés affaiblies ayant causé la mort de ses trois amis. Dans l'entourage des victimes et de l'accusé, on a parlé d'un "accident" pour dédramatiser la tragédie.

"De façon générale, tous les accidents sont évitables. Il faut arrêter de parler des accidents de la route comme d'une fatalité. S'il y avait 600 personnes qui mouraient chaque année dans des accidents de train ou d'avion, on ferait quelque chose, non ?", laisse tomber Mme St-Cyr.

En 2003, on a déploré 621 décès sur les routes du Québec. Dans 30 % des cas, l'alcool était en cause. Si les moins de 24 ans représentent seulement 10 % des détenteurs de permis, ils représentent aussi 33 % des conducteurs décédés avec un taux d'alcoolémie de plus de 0,08 mg. Entre 1999 et 2003, ce sont pas moins de 535 jeunes de 16 à 24 ans qui sont décédés à cause de l'alcool au volant au Québec.

La SAAQ ne sait pas encore si elle utilisera comme moyen de sensibilisation le document vidéo dans lequel le jeune Adam Rousseau est filmé ivre au volant, juste avant l'impact qui a tué ses deux amis, à Richmond, en février 2005. En 2000, la SAAQ avait obtenu des parents du jeune Mathieu Perron, ce jeune homme de 19 ans dont la mort au volant de sa voiture roulant à plus 200 km/h avait été filmée par des amis, l'autorisation exclusive d'utiliser la bande vidéo à des fins éducatives. Elle en avait fait une publicité percutante.

Si les statistiques démontrent que le nombre d'accidents impliquant de nouveaux conducteurs est à la baisse depuis l'instauration, en 1997, du programme d'accès graduel à la conduite par la SAAQ, beaucoup de chemin reste encore à faire. "La question qu'on se pose maintenant, c'est: aujourd'hui, qu'est-ce qu'on peut faire de plus pour améliorer le bilan routier chez les jeunes ?", expose Mme St-Cyr.

La SAAQ dit explorer toutes sortes de solutions afin de diminuer le nombre d'accidents de la route chez les jeunes. "Il y a des endroits où il y a des couvre-feux, d'autres où les jeunes conducteurs n'ont pas le droit d'avoir des passagers autres que des membres de leur famille. Je ne dis pas qu'on va faire ça ici, mais il faut vraiment regarder ce qui se fait ailleurs. Il faut voir ce qui se fait en Suède, par exemple, où on s'est fixé un objectif de zéro accident."

EFleury@lesoleil.com